COURTOIS AUTOMOBILES GUINGAMP

CONCESSIONNAIRE - RÉPARATEUR AGRÉÉ PEUGEOT
DISTRIBUTEUR DE PIECES DE RECHANGE PEUGEOT

S.A.S. au Capital de 80 000 €
RC Guingamp B 330 220 179 - Siret 330 220 179 00023
FR 34 330 220 179 - APE 4511 Z
IBAN: FR76 3004 7141 1500 0202 2930 186 – BIC: CMCIFRPP

Groupe COURTOIS
Zone Commerciale - Avenue du Goëlo
22200 Saint-Agathon - France
Siège Social - Direction - Services ventes
Tél 02 96 44 77 77 - Fax 02 96 44 79 00
Magasin
Tél 02 96 44 77 73 - Fax 02 96 44 77 99
Ateliers
Tél 02 96 44 77 75
Atelier Peugeot Rapide
Tél 02 96 44 77 70

E-mail : accueil.peugeot-guingamp@groupe-courtois.fr

Guingamp-Paimpol
03 FEV. 2022
Agglomération

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION
11 RUE DE LA TRINITE
22200 GUINGAMP

FACTURE du : 01/02/2022 Page :1/1
CHEQUE Echéance le : 31/03/2022 partner
CCS : LE DENMAT Orlane TVA : Véhicule mis en circulation le 10/03/2012

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
176051	14010		PEUGEOT	VF37B9HN0CN508938	CC-529-JT	118760	151145

Désignation	N° Pièce	Quantité ou temps	CT	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
A : CLE COMMANDE A DISTANCE							
EMETTEUR CONDAMNATION	649043 0G	1,00	4	190,80	1,96	187,06	187,06
PORTES							
REMPLACEMENT TELECOMMANDE	65400A	0,20	4	78,00	2,55	76,01	15,20
DE CONDAM NATION							
CENTRALISEE -							
SOUS-TOTAL INTERVENTION A 202,26 (242,71 TTC)							
---- CONSEILS SUR ENTRETIEN OFFERT ----							
---- Nettoyage interieur/exterieur offert							
avec votre accord ---							
ASSISTANCE DEPANNAGE REMORQUAGE OFFERT PENDANT 1AN							
PEUGEOT ASSISTANCE : 0 800 44 24 24 - 24h/24 - 7j/7							

Total hors taxe		Montants T.V.A. acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			Total T.T.C
PI : 187,06		(4) 20,000			242,71
MO : 15,20	202,26	202,26			
DIV : 0,00		40,45			

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
176051	14010	151145
Echéance le :	31/03/2022	
01/02/2022		242,71

MO facturee au bareme des temps sauf (*) au temps passe

PEUGEOT OCCASIONS PEUGEOT RAPIDE

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse.
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.
ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement ".